



# SANS-ABRI À MARSEILLE : CE QUE LES CHIFFRES RÉVÈLENT

Projet  
**ASSAb**

## L'essentiel du recensement 2019

Alexandre Daguzan – Carlotta Magnani – Laetitia Kaszuba – Cyril Farnarier

Janvier 2022

Depuis 2011, le projet **ASSAb produit des chiffres sur les personnes sans-abri à Marseille**, au travers de recensements réguliers. Le dernier a eu lieu en 2019.

Loin d'être de simples statistiques, ces chiffres témoignent de la façon dont **les profils et les trajectoires** des personnes sans-abri ont changé, ces dix dernières années.

Ils illustrent aussi **l'évolution des organisations** qui tentent de les aider, sur le territoire marseillais.

Aujourd'hui, les chiffres d'ASSAb constituent un **point de repère** pour comprendre le sans-abrisme à Marseille.



## SOMMAIRE

COMPTER, OUI, MAIS COMMENT ? .....	1
DÉCHIFFRER LES RÉSULTATS.....	3
LES FAITS LES PLUS MARQUANTS.....	6
LA PRÉSENCE DES FEMMES.....	7

MINEURS ET FAMILLES : L'INQUIÉTANTE AUGMENTATION .....	9
VIEILLIR À LA RUE : UNE IMPASSE ? .....	11
AU FAIT, ASSAb, C'EST QUOI ? .....	13

**AUTEURS** : Alexandre Daguzan, Service d'évaluation médicale, Pôle de Santé Publique AP-HM, Laboratoire de Psychologie Sociale (EA 849) — Carlotta Magnani, CNE, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) — Laetitia Kaszuba, Projet ASSAb — Cyril Farnarier, Projet ASSAb, Laboratoire de Sciences Sociales Appliquées (LaSSA).



# COMPTER, OUI, MAIS COMMENT ?

## Quel est l'intérêt de recenser les personnes sans-abri ?

Un recensement permet d'obtenir une **meilleure connaissance des personnes sans-abri** et de **s'interroger sur leurs besoins** : Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? À quels services ont-ils recours ?

Reconduire régulièrement ce dénombrement sur une ville offre l'intérêt de constater comment la situation évolue au fil des années.

C'est indispensable pour élaborer des mesures sociales et économiques efficaces, à destination de ces personnes, et pour prioriser les actions sur le terrain, comme le préconise la Cour des comptes dans son rapport sur l'hébergement des personnes sans domicile en 2017<sup>1</sup>.

►► Ce qui est en jeu : des **services médicaux et sociaux** mieux adaptés, des **politiques publiques** plus pertinentes et une meilleure articulation des politiques sanitaires et sociales et de l'hébergement<sup>2</sup>.

## En quoi le recensement ASSAb et la Nuit de la Solidarité sont-ils complémentaires ?

Le 20 janvier 2022 aura lieu la première édition de la **Nuit de la Solidarité** à Marseille. Cette grande **opération de comptage** des personnes sans-abri, qui fait appel à une large mobilisation bénévole, a l'avantage de donner un coup de projecteur sur les plus démunis, visibles dans l'espace public. L'engagement des associations locales et la participation des citoyens ont un rôle très important : ils permettent d'attirer de nouveaux bénévoles et d'encourager les dynamiques réunissant différents partenaires, impliqués à plusieurs niveaux dans la lutte contre l'exclusion<sup>3</sup>.

Elle consiste à parcourir les rues et à **quadriller l'espace public pour compter à un instant T et sur un périmètre donné le nombre de personnes se trouvant « en situation de rue »** (c'est-à-dire sans endroit où dormir, ou dormant dans des endroits qui ne sont pas faits pour dormir en sécurité).

►► En France, cette méthode de comptage a été expérimentée la première fois en 2018 à Paris, puis a été exportée dans d'autres villes, comme Rennes, Metz, Grenoble, Toulouse ou Montpellier, chacune ayant ses spécificités. Elle est devenue en 2022 une opération annuelle de décompte des personnes sans-abri encouragée à l'échelle nationale.

La **Nuit de la Solidarité** est comme un **cliché pris sur le vif**, de la **réalité pendant une nuit** : elle permettra notamment de donner une meilleure visibilité des personnes à la rue et de leurs difficultés, sur différents quartiers à Marseille.

<sup>1</sup> L'hébergement des personnes sans domicile : les résultats en progrès, une stratégie à préciser. Cour des comptes (2017). <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/06-hebergement-personnes-sans-domicile-Tome-2.pdf>

<sup>2</sup> P. Dallier (2021). Rapport d'information pour la Commission des finances sur la politique d'hébergement d'urgence. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-632-notice.html>

<sup>3</sup> Dihal (2021). Nuit nationale de la solidarité – Compter pour agir – Guide méthodologique - Insee Méthodes (139).

Le recensement ASSAb apporte un éclairage plus large, parce qu'il mesure le nombre de personnes qui se sont retrouvées en situation d'être sans-abri au moins une fois sur une année (c'est-à-dire dans la rue ou en hébergement d'urgence) et qui ont fait appel à un service d'aide facilement accessible (accueil, hébergement, domiciliation, service de soin dédié).

» Cette mise en commun des données issues des services d'aide est recommandée par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), au niveau européen<sup>4</sup>.

## De qui parle-t-on ?

Les personnes sans-abri au sein du recensement ASSAb sont les personnes s'étant déclarées « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » et ayant eu recours au moins une fois à des services d'aide durant l'année 2019 (selon la typologie européenne de la FEANTSA).

Le recensement ASSAb permet ainsi de resituer la photographie instantanée de la Nuit de la Solidarité dans une réalité plus large du sans-abrisme à Marseille. Ces deux opérations sont complémentaires.

Pour l'INSEE<sup>5</sup> et la DIHAL<sup>6</sup> le public dit « sans-abri » correspond aux personnes passant la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation, essentiellement l'espace public. Les personnes dites sans domicile englobent les personnes sans-abri et les personnes accueillies dans un service d'hébergement.

Pour le recensement ASSAb, les files actives ont été recueillies directement auprès des services d'aide, et triées si nécessaire pour ne retenir que les personnes s'étant déclarées « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence ».

Afin que chaque personne ne soit comptabilisée qu'une seule fois, chacune est repérée par un identifiant anonymisé, les doubles comptes sont ainsi supprimés.

## DEUX FAÇONS DE COMPTER : AVANTAGES COMPARÉS

MÉTHODE DE COMPTAGE	INTÉRÊTS	LIMITES / DIFFICULTÉS
<p>Enquête passant par les services d'aide, dénombrant les personnes qui y ont eu recours (mesure des flux sur une période d'un an).</p> <p><b>Ex : Recensement ASSAb</b></p>	<p>Permet de toucher une majorité de sans-abri, car sur une année, ceux-ci ont majoritairement recouru à au moins un service d'aide (domiciliation, bagagerie, accueil, hébergement...).</p> <p>Permet de considérer combien de personnes sont concernées par le risque de sans-abrisme <b>sur une année</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains sans-abri n'ont pas ou peu recours aux services d'aide. Or, ce public est le plus préoccupant. <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de « dédoublement » indispensable pour éviter de compter plusieurs fois les mêmes personnes.</li> </ul> </li> <li>La fiabilité du dénombrement dépend de l'implication des services d'aide et de la tenue de leurs fichiers de « file active ».</li> </ul>
<p>Comptage des personnes visibles en quadrillant l'espace public (mesure du stock à un moment T).</p> <p><b>Ex : Nuit de la Solidarité</b></p>	<p>Permet de repérer des personnes sans-abri qui ne recourent pas aux services d'aide.</p> <p>Donne un éclairage <b>un jour donné</b> sur le volume de personnes en situation de rue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limité au public le plus visible et le plus facilement identifiable. Or, beaucoup de sans-abri sont cachés ou moins facilement repérables, d'où un risque d'une marge d'erreur importante dans le comptage.</li> <li>Méthode très sensible aux événements divers (notamment climatiques) et efficace seulement dans les grands centres urbains.</li> </ul>

<sup>4</sup> Fondation Abbé Pierre – Feantsa (2015). *Regard sur le mal-logement en Europe. Chapitre 2. Les sans domicile dans l'U.E. : situation grave, mais pas désespérée.*

<sup>5</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>6</sup> Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement



# DÉCHIFFRER LES RÉSULTATS

## Éviter les raccourcis

Le recensement d'ASSAb et la Nuit de la Solidarité ne procèdent pas de la même manière pour identifier les personnes sans-abri. Il est donc **normal qu'ils ne totalisent pas le même nombre de personnes sans-abri**.

Ces deux démarches éclairent différemment le même phénomène d'exclusion lié au logement :

Avec la médiatisation des grandes opérations de comptage, **le risque est de faire dire trop (ou trop peu) aux chiffres**.

Des données isolées, non expliquées, peuvent donner lieu à de mauvaises interprétations. **Restons donc prudents**.

- **Le comptage effectué lors de la Nuit de la Solidarité**

donne une idée de la population en situation de sans-abrisme, sur plusieurs quartiers de Marseille, le soir du 20 janvier 2022. Il est généralement complété par une enquête flash, qui permet de savoir combien de personnes dormaient en centre d'hébergement d'urgence cette même nuit. Ainsi, à Paris, lors de la Nuit de la Solidarité du 7 au 8 février 2019 qui a décompté 3 641 personnes à la rue, 6 600 personnes étaient dans le même temps hébergées en hôtels et 6 330 dans des hébergements d'urgence<sup>7</sup>. En faisant passer des questionnaires auprès des personnes rencontrées dans la rue cette nuit-là, ces nuits de la solidarité permettent de mieux connaître les personnes à la rue, leurs conditions de vie et leurs besoins.

- **Le recensement d'ASSAb** intègre une plus grande variété de situations, en dénombrant les personnes ayant recours aux services d'aide proposant de l'accès aux soins, de l'hébergement, de la domiciliation ou de l'accueil en journée sur une année (on parle des « files actives » des services). Les files actives recueillies sont celles des structures suivantes<sup>8</sup> : ADJ Marceau, ADJ Consolat, CCAS de la ville de Marseille, UHU Madrague, UHU St-Louis, Accueil de Nuit Saint-Jean-de-Dieu, nuits d'hôtel Service PLUS, places d'urgences en CHRS, UHU La Roseraie, foyer d'hébergement La Draille, SleepIn', LHSS Fontainieu, EMPP MARSS, PASS Médico-sociale Rimbaud, PASS Édouard Toulouse, CASO de Médecins du Monde.

►► Le dénombrement opéré par ASSAb témoigne autant de l'évolution du nombre de sans-abri que de celle des capacités d'accueil des services d'aide. Le nombre de personnes recensées est en effet **conditionné par les possibilités d'accès offertes par les structures**.

Lorsqu'ASSAb mesure une augmentation du nombre de personnes sans-abri dans les services d'aide, **si ceux-ci sont saturés, cette augmentation peut être plus élevée** encore sur le terrain.

Pour mieux comprendre ce que veulent dire les chiffres, ASSAb réalise aussi des **enquêtes qualitatives complémentaires**, par des entretiens individuels et de groupe avec ces acteurs, par exemple sur les questions des mineurs isolés, du recours aux soins et aux structures d'hébergement.

<sup>7</sup> <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/situation-rue-paris-nuit-7-8-fevrier-2019>

<sup>8</sup> Les services propres aux demandeurs d'asile, ceux réservés aux mineurs et les services de distribution de repas, pour différentes raisons, ne sont pas inclus dans le recensement ASSAb.

# Une situation qui évolue

## Principales évolutions et faits marquants

En 2019, à Marseille, 14 075 personnes se sont retrouvées en situation d'être sans abri

33 % des personnes sans abri sont des femmes et des mineurs

89 % des personnes identifiées en 2019 n'étaient pas recensées en 2016

47 % des personnes à la rue depuis au moins trois ans ont plus de 50 ans.

ASSAb a réalisé **trois recensements en 2011, 2016 et 2019**. Tous ont suivi la même méthodologie, qui a été ajustée pour convenir au territoire marseillais. Les chiffres de ces recensements peuvent être comparés et sont ainsi riches en enseignements.

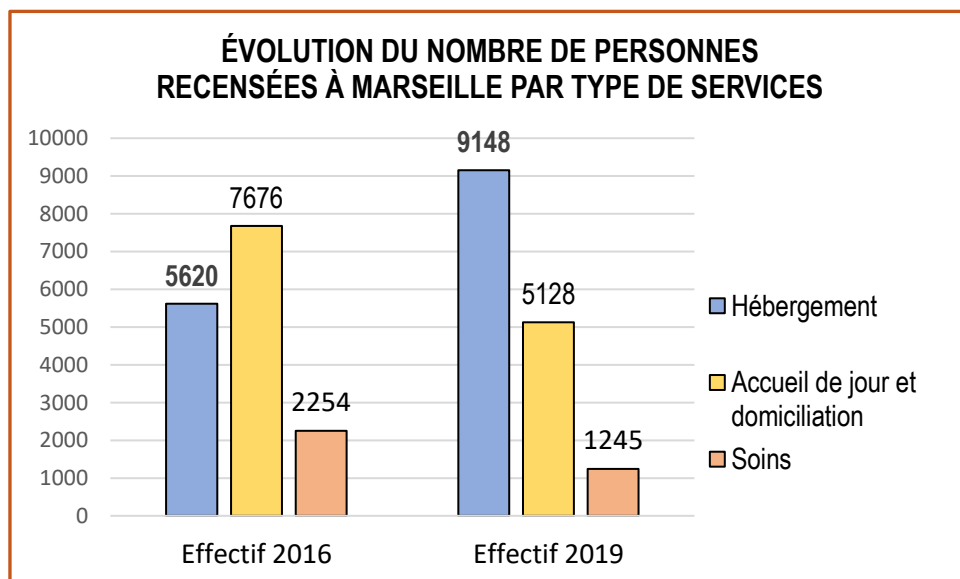
Entre 2011 et 2016, la population de sans-abri recensée par ASSAb a **augmenté de 11,2 %**. Le nombre de personnes recensées en 2019 est identique à celui de 2016. Ces résultats peuvent s'expliquer par différents éléments.

- **En 2011**, 12 648 personnes avaient été dénombrées.
- **En 2016**, ce chiffre était de 14 063 personnes. L'accroissement du nombre de sans-abri recensés via les files actives des services d'aide pouvait s'expliquer à la fois par

**l'augmentation de cette population** et par sa meilleure visibilité liée au développement de **services plus adaptés aux femmes et aux familles**. Dans le même temps, on peut faire l'hypothèse que cette **hausse était en réalité plus importante**. En effet, de nombreux services d'aide souffrent d'un phénomène de saturation de leurs capacités d'accueil et d'accompagnement (pas de places disponibles). Les structures n'étaient pas systématiquement accessibles à tous ceux qui en avaient besoin et qui en faisaient la demande.

La saturation des dispositifs s'accompagne d'une **augmentation des personnes qui n'y ont plus accès**. L'estimation de cette population est **cruciale et fait l'intérêt d'une opération comme la Nuit de la Solidarité**. Elle appelle aussi à prévoir une évaluation du recours au squat, au logement précaire ou inadéquat à Marseille, afin de mieux mesurer son ampleur.

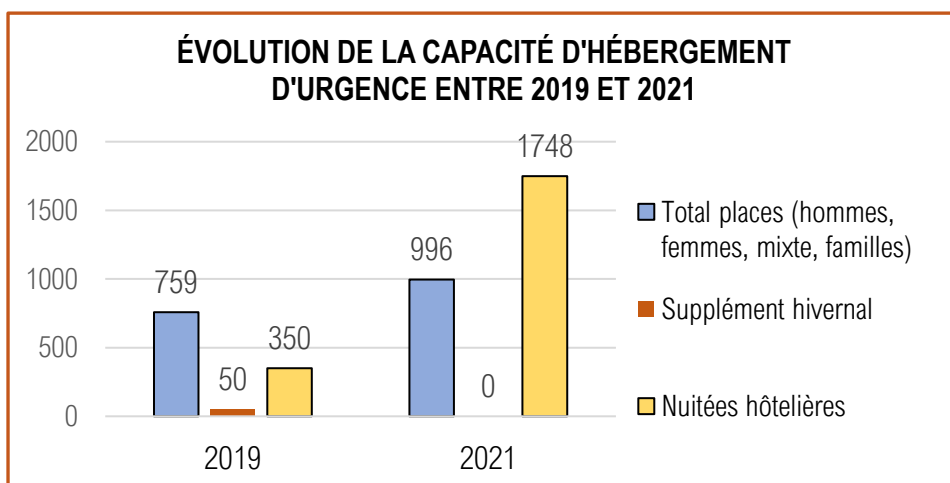
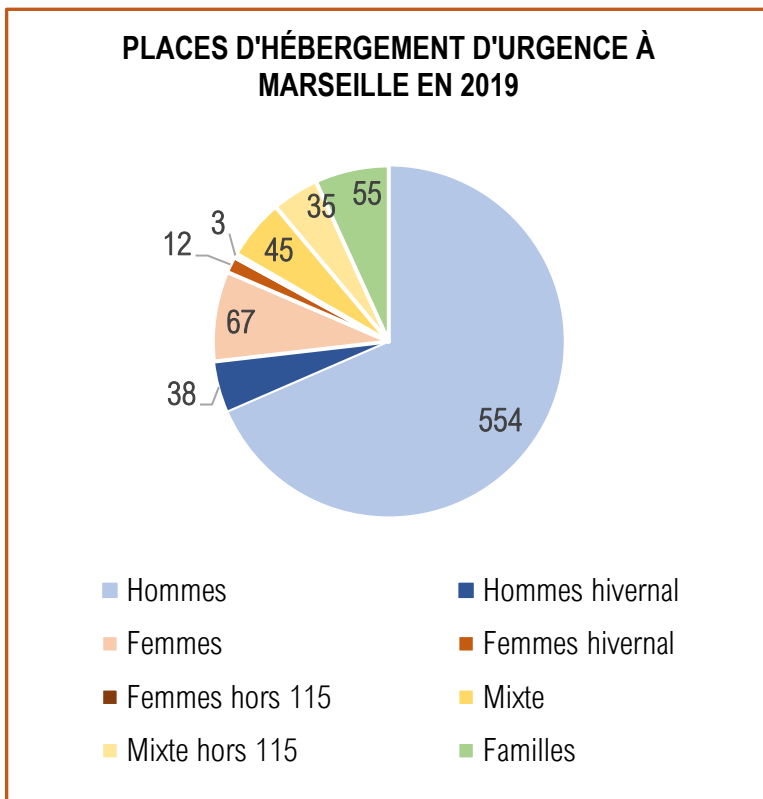
- **En 2019**, on constate une baisse, parfois importante dans le nombre de personnes recensées auprès de certains services. La principale cause est une **perte d'information** sur les personnes qui y ont eu recours, à cause de difficultés à recueillir et à saisir les données, qu'elles soient le fait d'un manque de personnel, d'un changement d'équipe ou d'un changement de logiciels de gestion. Elle peut aussi être due à une **réduction des capacités d'accueil** dédiées au public sans-abri des structures d'accueil de jour, de domiciliation et de soins primaires, consécutive à des fermetures à répétition ou à des déménagements.



►► Ces éléments de contexte expliquent pourquoi le recensement ASSAb ne constate pas d'évolution du chiffre global des personnes recensées en 2019. Cependant, les associations, institutions et professionnels de terrain font état d'un **ressenti d'augmentation** de la population concernée.

**L'évolution des orientations du numéro d'urgence sociale 115** sur les possibilités d'hébergement en urgence à Marseille permet de corroborer ce ressenti : entre 2016 et 2019, la population ayant recours à un hébergement d'urgence via le 115 a **augmenté de 58 %**, tandis que le nombre de personnes ayant eu recours à un hôtel a **augmenté de 119 %**. Et ce, malgré la saturation des principales structures d'hébergement : le taux d'occupation de l'unité d'hébergement d'urgence (UHU) Madrague était de 91 %, celui du CHRS Saint-Louis était de 99 % et celui du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin de 100 % en 2019 (sources : rapports d'activité 2019).

►► On peut supposer que la **demande réelle est plus grande encore**. Si les capacités d'accueil avaient été plus grandes, elles auraient répondu à des besoins d'hébergement déjà présents sur le territoire. Toute nouvelle place d'hébergement d'urgence ouverte à Marseille trouve immédiatement preneur !



**Depuis 2019, les capacités d'hébergement d'urgence à Marseille ont augmenté**, en réponse à cette forte demande. Les données fournies par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Bouches-du-Rhône (SIAO 13), chargé d'orienter les personnes sans-abri en demande d'un hébergement, permettent d'en voir l'évolution récente (2019-2021).



# LES FAITS

## LES PLUS MARQUANTS

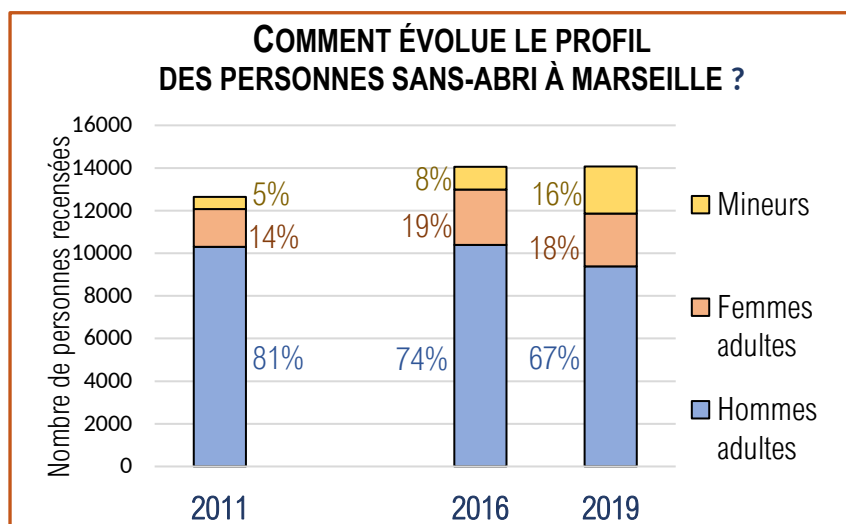
### Une population renouvelée presque intégralement en trois ans

**89 %** des personnes recensées par ASSAb **en 2019** sont nouvellement identifiées. Sur les **14 075** personnes recensées, seules **1 576 (11 %)** d'entre elles étaient en effet déjà passées par les services d'aide marseillais en 2016.

► Les personnes sans-abri forment une **population mouvante**, alimentée par un flux conséquent de nouveaux arrivants sur le territoire marseillais. Cela peut indiquer que ces personnes se déplacent beaucoup, mais aussi traduire une évolution de leurs stratégies de survie, au travers de la mobilisation de ressources alternatives aux structures d'aide (squat, hébergement chez un tiers, autres structures dans d'autres villes, logement précaire). Elles « sont la partie émergée de l'iceberg, donnant au problème du mal-logement son visage le plus connu, mais pas le plus répandu. »<sup>9</sup>

### Un public sans-abri qui se diversifie

**33,36 %** - c'est la part des **femmes adultes et des mineurs** dans la population recensée en 2019, alors qu'elle n'était que de 18,61 % en 2011. Le plus marquant est l'accroissement de la **part des mineurs** : elle a **plus que doublé** entre 2016 et 2019, avec **88 % des mineurs** identifiés dans les structures d'hébergement **accueillant des familles**<sup>10</sup>.



On constate également une augmentation de la part des **jeunes adultes (18-29 ans)**, qui s'est **accrue de 21 %** entre 2016 et 2019. Les hommes adultes, qui constituaient en 2011 une grande majorité de la population dénombrée (81,4 %), n'en représentaient plus que 66,64 % en 2019.

En parallèle, la part des **plus de 60 ans**, qui avait **augmenté de 24 %** entre 2011 et 2016, reste relativement importante en 2019.

► Si auparavant on pouvait observer une population majoritairement adulte et masculine, cela est de moins en moins le cas. **On constate, depuis 2016, une**

**diversification par classe d'âge et sexe.** Nous supposons qu'on assiste, à la fois, à une augmentation des familles liée à un contexte social moins protecteur, mais également leur plus grande visibilité liée au développement de services qui leur sont dédiés.

### Une situation d'urgence commune

Bien qu'elles aient des parcours différents, les personnes recensées ont un **point commun** : elles ont toutes partagé, à un moment, cette situation d'urgence. Elles ont toutes fait **l'expérience de l'extrême précarité**. Or, cette expérience est reconnue comme **particulièrement délétère**, tant pour la santé physique que pour la santé psychique. Parmi les personnes recensées par ASSAb, certaines n'ont passé qu'une ou deux nuits dans un hébergement d'urgence. D'autres y ont passé quelques mois, tandis que certaines y sont restées plusieurs années.

► Le recours à un dispositif d'urgence est ainsi **révélateur** d'une accumulation de difficultés qui participent au processus de précarisation : perte d'un emploi ou d'aides, obstacles à l'accès au logement, ruptures familiales, isolement et repli sur soi, migration, etc.

<sup>9</sup> Damon, J. (2021). Sans domicile fixe (SDF) et sans-abri. *Population Avenir*, (1), 17-19.

<sup>10</sup> Les mineurs qui figurent dans ces files actives ne le sont pas au titre de leur minorité (l'étude n'inclut pas les dispositifs dédiés aux mineurs), mais bien parce qu'ils n'ont pas eu accès aux droits et dispositifs qui leur sont destinés, ou qu'ils sont accompagnés par leur(s) parent(s).



# LA PRÉSENCE DES FEMMES

## Une féminisation confirmée de la population sans-abri

La part de femmes dans la population de personnes sans-abri s'est **accrue sur les dix dernières années**. Les résultats des différentes études menées dans des grandes villes comme Paris et Marseille convergent à ce sujet.

Sur le terrain, les professionnels continuent à percevoir une présence féminine grandissante. Cela a conduit, ces dernières années, au développement d'une **offre de services et d'hébergements à destination spécifique ou prioritaire des femmes**.

À Marseille, cette part féminine est **passée de 14 % en 2011 à 18,5 % en 2016**.

Ce chiffre est resté **stable en 2019 – 18 %** - vraisemblablement du fait de la saturation des dispositifs.

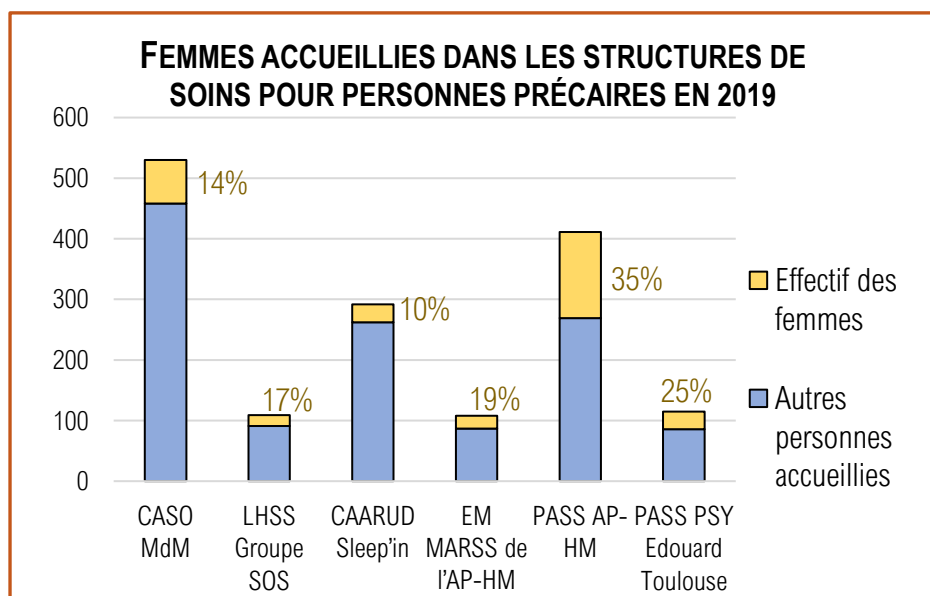
► Ces services sont un **moyen de toucher un public féminin auparavant invisible**, car caché. L'invisibilité représentait la principale stratégie de survie pour une grande partie des femmes à la rue. Ces services font ainsi office de **révélateur** de ce public féminin dans le recensement ASSAb, car il peut dès lors être dénombré.

## Des profils féminins révélateurs des évolutions sociales

Les **représentations sociales, situant la femme dans la sphère domestique**, ont longtemps joué un rôle préventif sur le sans-abrisme féminin. La société tend à protéger davantage les femmes face à la perte de logement : hébergement plus stable, aide financière des proches, etc. En parallèle, les hommes sont plus sévèrement touchés par la réprobation et le sentiment de honte attachés à la perte de l'activité professionnelle, ce qui peut amener au repli sur soi alimentant le processus de précarisation. Néanmoins, la disponibilité aux services domestiques comme monnaie d'échange peut avoir un coût important, et conduire à des situations de maltraitance ou d'exploitation<sup>11</sup>.

Ces facteurs de différenciation culturelle subsistent aujourd'hui, mais ils se modifient. Par exemple, les femmes sont plus nombreuses à faire le choix de quitter leur domicile pour fuir des abus.

► **À Marseille**, les professionnels des centres d'accueil **« bas seuil »**<sup>12</sup> font état de l'arrivée très importante de jeunes femmes ouest-africaines. Jeunes, souvent enceintes ou avec des enfants en bas âge, ces femmes voient leur



situation administrative bloquée, par la déconnexion entre les flux migratoires et les politiques d'accueil, d'où leur augmentation dans les files des sans-abri.

<sup>11</sup> M.Marpsat, 1999, « Un avantage sous contrainte : les risques moindres pour les femmes de se trouver sans abri », Population, 54<sup>e</sup> année, n° 6, 1999, pp.885-932.

<sup>12</sup> « Bas seuil » ou « à bas seuil d'exigence » : accessible sans exigences administratives et avec le moins de contraintes possibles.



## Des femmes enceintes plus nombreuses et moins protégées

---

La hausse du nombre de femmes enceintes est mise en avant par les professionnels des services à bas seuil d'exigence interrogés lors des **enquêtes qualitatives** d'ASSAb.

▶▶ Si la situation des femmes enceintes sans-abri s'est beaucoup dégradée, c'est parce que **leur nombre a augmenté sans que soient développés suffisamment de services adaptés**. S'y ajoutent le manque de solutions d'hébergement et les blocages administratifs.

Tout cela entraîne de grandes **difficultés dans la prise en charge** de cette population spécifique. Selon un recensement réalisé par la coordination des Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) PACA<sup>13</sup>, **en 2019, 234 femmes ont accouché** à Marseille **sans avoir de solution d'hébergement** à leur sortie de maternité. Pour remédier à cette situation, plusieurs dispositifs d'hébergement dédiés aux femmes enceintes ou venant d'accoucher ont ouvert au second semestre 2021 — sans garantie qu'ils suffisent à répondre aux importants besoins du territoire.

## Entre exploitation et survie : les échanges économique-sexuels

---

En situation de grande précarité, les femmes sans-abri peuvent être amenées à avoir des échanges économique-sexuels. Que ce soit sous l'emprise ou non d'une tierce personne, cela relève d'une **économie de la survie**.

Ce terme d'échange économique-sexuel<sup>14</sup> est ici **utilisé pour désigner plusieurs réalités**. Il peut s'agir de transactions claires et assumées, d'activité menées sous l'emprise de tierces personnes ou d'éléments d'une relation plus complexe entre deux partenaires.

▶▶ La jeunesse, le genre et la situation administrative sont des facteurs qui ont une influence sur l'exposition au risque d'exploitation : les **femmes migrantes** y sont très exposées, car elles cumulent de nombreux facteurs de vulnérabilité (conditions de départ et de voyage, isolement, dépaysement, fatigue physique et psychologique, situation administrative bloquée, etc.).

Les **échanges économique-sexuels**, plus ou moins assumés ou cachés, sont **difficiles à détecter** par les professionnels de l'aide médico-sociale. Lorsqu'ils servent à obtenir un hébergement privé, ils renforcent l'invisibilité des femmes concernées et la fragilité de leur situation.

---

<sup>13</sup> Laporte R. et Schwartz M., « mères sans solution d'hébergement en sortie de maternité en PACA en 2019-2020 », Coordination des PASS en PACA, Octobre 2020.

<sup>14</sup> Tabet P., 2004, *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, l'Harmattan.



# MINEURS ET FAMILLES : L'INQUIÉTANTE AUGMENTATION

## L'augmentation saisissante du nombre de mineurs recensés

Le nombre de mineurs recensés par ASSAb avait déjà beaucoup augmenté entre 2011 et 2016 : + 85 %.

Cette hausse s'est accrue de façon spectaculaire en 2019 : + 105 % par rapport à 2016, portant à 2 209 le nombre de mineurs recensés.

Cet accroissement s'explique notamment par l'important **développement du Service PLUS** (nuits d'hôtel), vers lequel sont orientées par le numéro d'urgence sociale 115 prioritairement les femmes avec enfants.

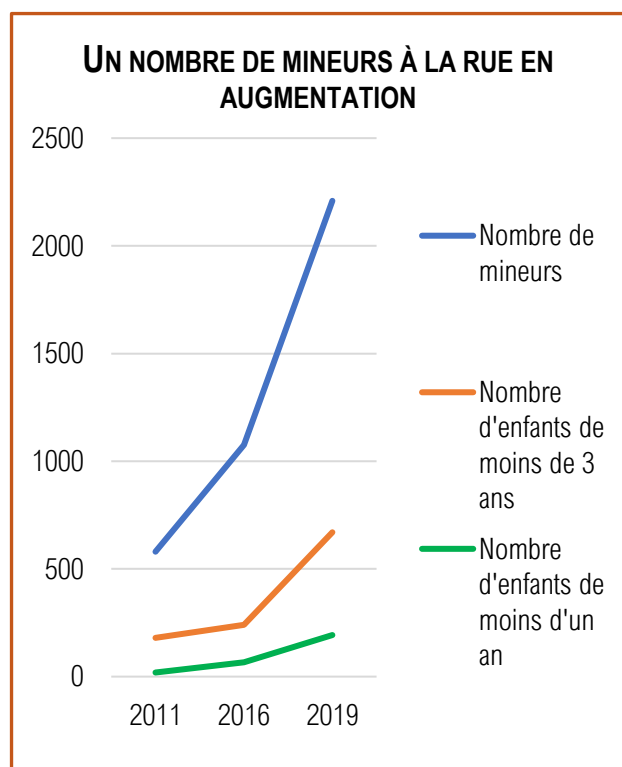
Ainsi, les données du recensement ASSAb montrent une augmentation massive du nombre **d'enfants de moins de 3 ans**, accrue de **179 %** entre 2016 et 2019. Même chose pour les enfants de **moins d'un an** : leur nombre a augmenté de **192 %** entre 2016 et 2019.

Cela signifie notamment que les services dédiés aux personnes précaires sont de plus en plus **confrontés à des familles** qui se retrouvent sans-abri. Ces familles sont composées de parents jeunes, parfois des femmes ou des hommes seuls, avec des enfants en bas âge.

► Or, **les services d'aide « bas seuil » ne sont pas équipés** pour répondre aux besoins des familles, et spécifiquement des très jeunes enfants.

Autre problématique importante, relatée par les professionnels interrogés : **les mineurs qui se retrouvent seuls à la rue**. Leur augmentation massive ces dernières années participe de la diversification des publics à la rue et constitue une **réalité particulièrement complexe**<sup>15</sup>.

Pour autant, le recensement ASSAb n'incluant que des structures s'adressant aux personnes majeures, ses chiffres ne prennent pas en compte les structures spécifiquement dédiées aux mineurs. Ceux-ci relèvent d'autres dispositifs de prise en charge et d'autres cadres juridiques. Ils ne participent donc pas à l'augmentation qui est ici relatée.



<sup>15</sup> Voir le document spécifiquement consacré à cette question : Mineurs à la rue. Contribution à la compréhension d'une problématique complexe, Kaszuba et Farnarier, 2021, Projet ASSAb.

# L'influence du contexte social et le rôle des services d'aide

Plusieurs phénomènes sociaux, cumulés, peuvent expliquer l'augmentation du nombre de mineurs.

Parmi les facteurs explicatifs qu'on peut invoquer : la **féménisation** de la population sans-abri, qui induit une plus grande présence des **familles avec enfants** ; la **saturation** des dispositifs d'hébergement, qui maintient les jeunes et les familles à la rue ; la **forte tension dans le parc immobilier social**, qui ne répond plus assez à la demande de ce type de logement ; enfin, le **marché du travail** qui se précarise, engendrant une instabilité et une irrégularité des revenus.

►► **L'évolution des services d'aide** aux sans-abri peut aussi expliquer que l'on dénombre plus de mineurs ces dernières années : le développement de **services dédiés** aux familles avec enfants et aux jeunes mineurs, tel que les nuits d'hôtel Service PLUS, a amélioré l'accès aux services d'aide de cette population, qui augmente mécaniquement.

En ce qui concerne les **mineurs non accompagnés** en situation de rue, leur augmentation s'explique par trois facteurs principaux : la variation des flux migratoires, la saturation des dispositifs et la clef de répartition nationale. Face à cela, les dispositifs municipaux et départementaux qui pourraient les recevoir sont **sous-dotés en places** d'accueil et d'hébergement, même si d'importants efforts ont été faits dans ce domaine depuis 2019.

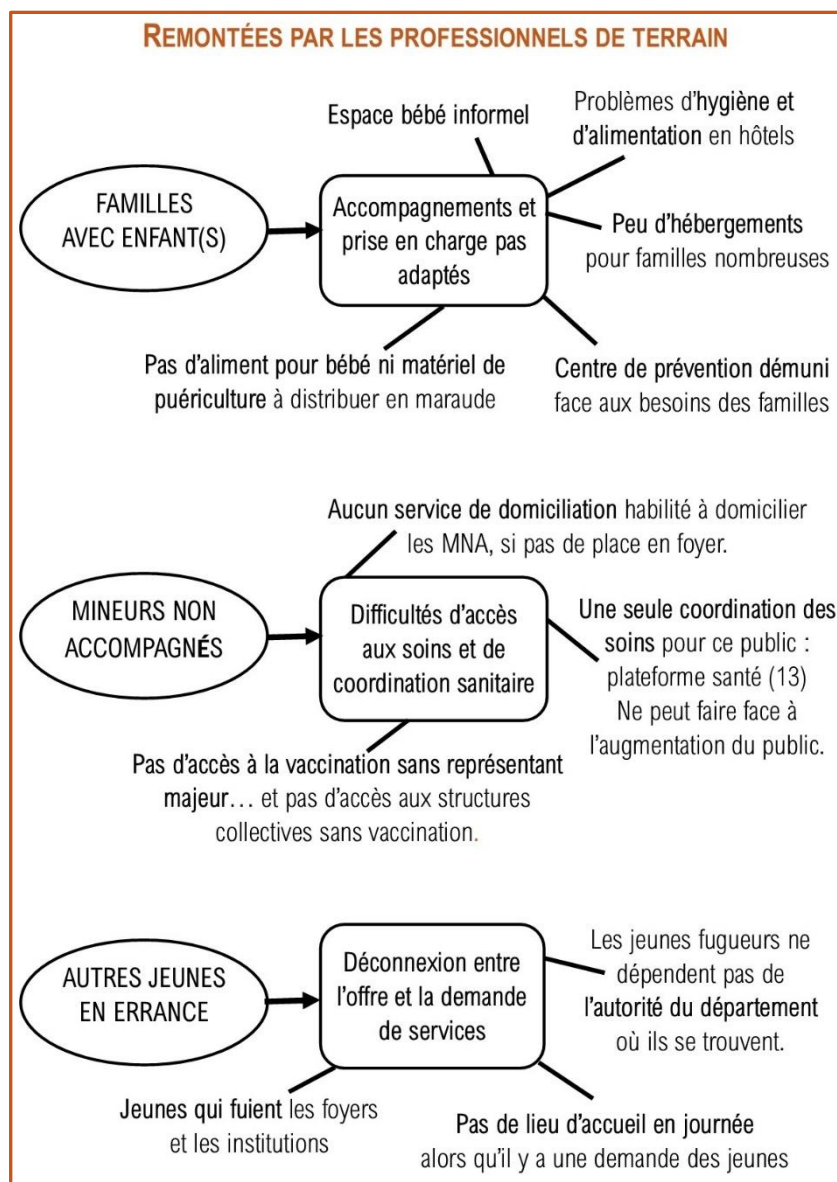
## Les difficultés de prise en charge des mineurs à la rue

La vie à la rue est particulièrement délétère pour ces jeunes qui sont des **adultes en devenir**.

S'ils sont à la rue, c'est qu'ils ont déjà traversé **beaucoup d'épreuves** dans leur jeune vie. La confrontation aux situations d'extrême précarité en ajoute d'autres. Beaucoup se retrouvent **sans accompagnement** et doivent se tourner vers la débrouille et l'économie de survie. Leur santé en fait aussi les frais.

Les **services d'aide aux sans-abri**, qu'ils soient ou non spécialisés sur ce public, sont eux aussi touchés par cette problématique à laquelle ils se confrontent quotidiennement.

►► **Comment faire face** à ces nouveaux besoins, si complexes et qui ont grandi si rapidement ?





# VIEILLIR À LA RUE : UNE IMPASSE ?

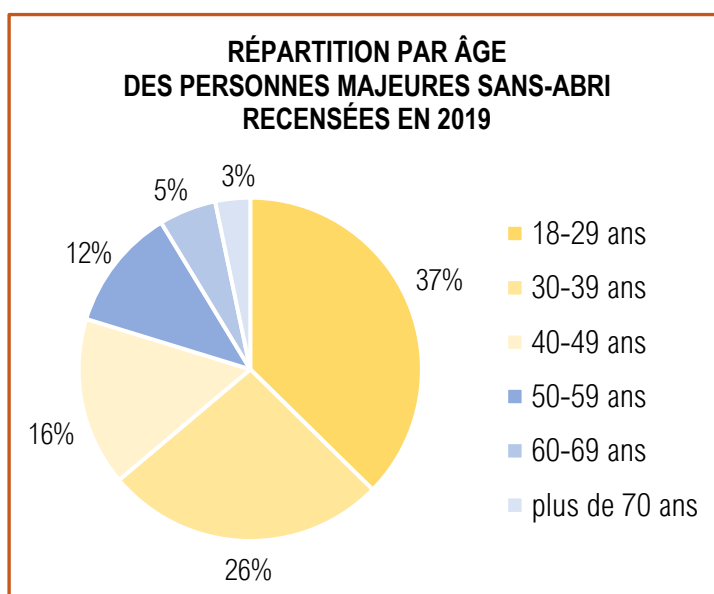
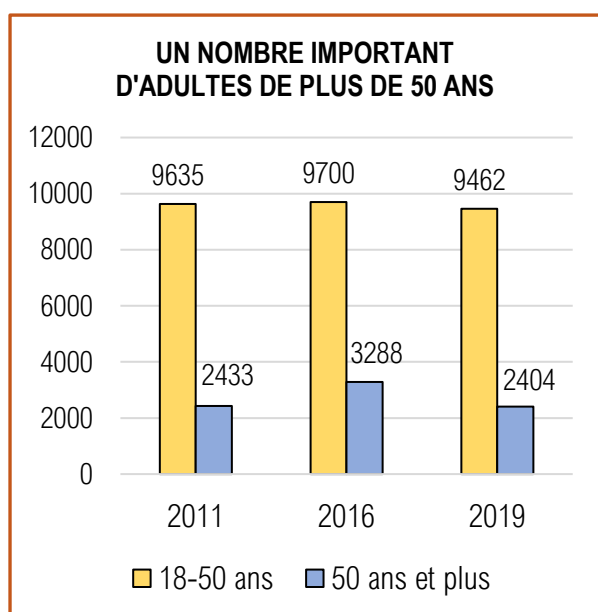
## La tendance au vieillissement de la population sans-abri

Entre 2011 et 2016, le nombre de personnes **sans-abri âgées de plus de 50 ans** recensées par ASSAb à Marseille s'est **accru de 35 %**. Leur part dans la population adulte sans-abri recensée est ainsi passée **de 20 % à 25 %**, rejoignant la tendance nationale.

► En 2019, cette croissance s'est infléchie mais le poids relatif des personnes vieillissantes reste important (20 %). On compte parmi elles 1373 personnes de 50 à 59 ans, 641 personnes de 60 à 69 ans et **390 personnes de plus de 70 ans**.

On considère habituellement que le seuil statistique d'entrée dans la vieillesse est 60 ans.

Dans le cas du sans-abrisme, on positionne plutôt ce **seuil à 50 ans**, car la vie à la rue entraîne un vieillissement plus rapide.



## Une combinaison de causes possibles

L'augmentation des personnes âgées parmi les sans-abri est liée en premier lieu au **processus de vieillissement de la population générale** en Europe. En France, entre 2016 et 2018, la proportion des 65 ans et plus est passée de 18,8 % à 19,6 %. Les personnes de 75 ans et plus représentaient près d'un habitant sur dix au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (données INSEE).

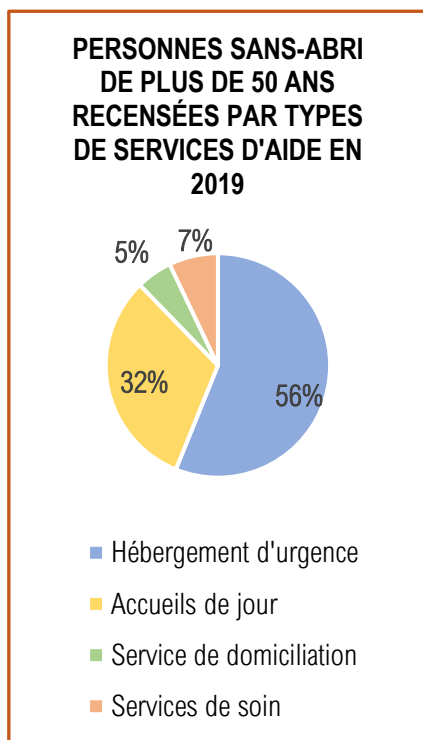
L'accroissement du nombre de personnes vieillissantes sans-abri est aussi le reflet des **processus de précarisation qui touchent la société dans son ensemble**, donc les différentes classes d'âge. La précarisation des personnes âgées ne s'explique pas uniquement par la faiblesse des revenus, mais aussi par la dégradation de l'état de santé et l'habitat vétuste qui demandent davantage de dépenses.

S'ajoute à cela un **isolement social** qui fragilise une partie de cette population. Par exemple, la dématérialisation des services les rend inaccessibles en l'absence d'accompagnement. Cela nuit à l'obtention des droits et au maintien du lien avec les institutions. Quant à l'isolement relationnel, comme pour la population dans son ensemble, il est alimenté par le sentiment de honte et le repli sur soi<sup>16</sup>, qui peuvent caractériser le processus de précarisation.

<sup>16</sup> Lalaoui S., Thiriet E., Leydet L., « Accompagner des personnes âgées précaires », Rhizome, 2019/4 (N° 74), p. 14-15. DOI : 10.3917/rhiz.074.0014. URL : <https://www.cairn.info/revue-rhizome-2019-4-page-14.htm>

# Le décalage problématique dû au vieillissement accéléré

Le processus de vieillissement est **plus rapide** chez les personnes qui vivent à la rue, à cause des conditions de vie particulièrement difficiles (froid, faim, violence, mauvaise alimentation...), qui affectent leur état physique et leur santé. Il se produit un **décalage entre l'âge biographique et l'âge biologique**.



Ce décalage pose **particulièrement problème pour les personnes âgées de 50 à 59 ans** : elles sont trop jeunes pour faire valoir leurs droits à la retraite ou pour obtenir une place dans une structure pour personnes âgées, mais sont dans le même temps trop abîmées pour entamer un parcours de réinsertion.

Les comportements et les états très dégradés des personnes vieillissant à la rue appellent **une prise en charge spécifique**, telle que, par exemple, la réduction des risques dans la consommation d'alcool. Or, cela nécessite des **financements et un savoir-faire** dont peu de structures disposent pour l'instant. Le nombre de places de ce type est limité. Certains peuvent donc préférer rester à la rue plutôt que d'endurer les souffrances liées à l'abstinence imposée.

► Globalement, les structures à bas seuil d'exigence, que ce soit pour l'accueil ou l'hébergement, sont **peu adaptées** à ce public vieillissant, qui nécessite des **soins plus continus**. On trouve quand même des services qui proposent des actions innovantes pour la prise en charge des personnes sans-abri vieillissantes, mais comme **ces services sont rares**, ils sont vite soumis à la pression de la demande.

## Une situation qui contribue à l'engorgement des services d'aide

**L'accès des personnes âgées sans-abri aux maisons de retraite**, via le droit commun, est souvent compliqué : âge minimal de 60 ans requis, refus de certains d'intégrer des dispositifs qui les privent de leur liberté et imposent des règles difficiles à respecter pour eux... Par ailleurs, la coordination nécessaire à la bonne réussite du passage de la rue à un hébergement, ou d'un hébergement à un autre, est extrêmement chronophage pour le personnel de structures qui bien souvent manque de temps.

► Bien que non adaptés aux personnes vieillissantes, les **services d'hébergement d'urgence** finissent par constituer leur **seule possibilité d'accueil**. Cela alourdit la charge de travail des équipes qui y travaillent. Cela contribue aussi à l'engorgement de ces services, puisque les possibilités de sortie de l'urgence via les dispositifs d'insertion (travail, logement individuel...) ne sont pas destinées à cette tranche d'âge.

**Près d'un tiers (31 %) des personnes de plus de 50 ans recensées en 2019 étaient déjà dans l'urgence en 2016.**

Cette **difficulté de sortie des structures d'urgence** des personnes de plus de 50 ans se retrouve dans les chiffres du recensement d'ASSAb. En effet, en trois ans, la population recensée s'est renouvelée dans sa quasi-totalité. En revanche, **près de la moitié (47 %) des personnes qui sont restées dans les circuits de l'urgence entre 2019 et 2016 a plus de 50 ans**.

► La difficulté de sortir de l'urgence qu'induit le vieillissement **participe à la saturation des hébergements d'urgence** et touche particulièrement les **dispositifs médicalisés**.



# AU FAIT, ASSAb, C'EST QUOI ?

## Dans la lutte contre le sans-abrisme, ASSAb, c'est...

**Un projet :** il vise à **réduire les inégalités de santé**, en améliorant l'accès aux soins pour les personnes sans-abri à Marseille et en favorisant la continuité de leurs soins.

**Un rôle de facilitateur :** depuis 2011, il **met en réseau et coordonne les structures** qui œuvrent pour la santé des personnes sans-abri à Marseille, de façon à faciliter ou à faire évoluer leur travail. Autrement dit, ASSAB écoute et conseille les diverses structures, pilote des actions menées en commun et facilite la coopération entre membres du réseau.

**Des axes de travail :** l'accès aux **droits**, l'accès aux soins et la continuité des **soins** des personnes sans-abri, l'harmonisation des **pratiques** des membres du réseau et la **formation** de leur personnel, l'amélioration de la **connaissance** des publics sans-abri.

Projet  
**ASSAb**

**ASSAb**  
**EN TOUTES LETTRES**  
Accès aux droits, accès aux  
Soins et continuité des soins  
pour les personnes  
Sans-Abri à Marseille.

**Des actions concrètes :** ces actions peuvent être des **enquêtes ou études** (pour faire avancer les connaissances), des **actions de terrain** (pour mener à bien des projets particuliers), des **actions de formation** (pour faire évoluer les pratiques professionnelles). Le recensement des personnes sans-abri fait partie des enquêtes qui permettent d'améliorer la connaissance des publics sans chez-soi.

**Une expérimentation :** ce réseau santé-précarité est inédit sur le territoire national. Il permet aux intervenants institutionnels, associatifs ou bénévoles de la lutte contre le sans-abrisme de tester de **nouvelles façons de travailler et de coopérer**.

## ASSAb, c'est aussi une façon de faire

Pour animer son réseau, ASSAb a une **approche participative**. Cela signifie que les membres du réseau l'alimentent par leurs propositions et qu'ils sont parties prenantes des choix collectifs. Cette démarche participative s'appuie sur la création **d'espaces de coopération** dédiés à des actions ou à des thèmes de travail. S'y regroupe une grande diversité de personnes engagées dans la lutte contre le sans-abrisme.

Le projet ASSAb est hébergé à **l'Hôpital Européen de Marseille**. Il est soutenu par un **comité technique** « interinstitutionnel », composé de nombreuses organisations publiques (collectivités locales, services de l'État, hôpitaux marseillais, services d'urgence...)

## Aux origines du projet ASSAb, il y a...

La **mise en évidence** sur le territoire marseillais de plusieurs **obstacles dans l'accès aux soins** des sans-abri et dans la continuité de ces soins, dans une **étude menée en 2010-2011** par l'Observatoire Social de Lyon. Celui-ci avait été mandaté par la ville de Marseille et ses partenaires, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) des Bouches-du-Rhône, puis l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA.



Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités